



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 09 Février 2012

Date de la convocation 1 ^{er} Février 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN-CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONIIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M. CAZORLA Alain M.BRUN Olivier à M.COSTE Bernard, M.BAISSE Robert à Mme MIRET Christiane, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.BARDEAU Francis à M.LIEB François, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald.</p>

Objet : Convention pour la mise en place et le suivi d'un diagnostic territorial approfondi entre la Communauté de communes du Clermontais et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Languedoc Roussillon.

Monsieur COSTE informe les membres du Conseil Communautaire que les services déconcentrés du Ministère en charge des sports conduisent depuis plusieurs années des travaux d'analyse territoriale des pratiques sportives. Le ministère souhaite désormais faire participer les territoires à cette démarche prospective en accompagnant ceux-ci dans la réalisation de diagnostics territoriaux approfondis (DTA).

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120213-2012-02-09-11-DE
Date de télétransmission : 16/02/2012
Date de réception préfecture : 16/02/2012

Un diagnostic territorial approfondi dans le domaine du sport a pour objet principal l'amélioration de l'offre de pratiques sportive sur un territoire donné à travers une analyse de l'offre et de la demande locale. Cette démarche débouche sur la définition d'un programme d'actions destiné aux collectivités territoriales et organismes qui sont commanditaires du DTA.

L'objectif pour l'Etat est ici d'accompagner les acteurs territoriaux du sport aux fins de réduire les inégalités sociales, culturelles et géographiques d'accès à la pratique en adaptant aux besoins l'offre d'équipements sportifs.

La prestation, objet de la présente convention, sera donc l'occasion pour la communauté de communes du Clermontais, maître d'ouvrage, de mettre en place avec l'assistance de l'Etat, un véritable diagnostic territorial approfondi en matière sportive.

Par cette convention, la Communauté de communes s'engage à :

- Piloter les travaux liés au diagnostic territorial approfondi conformément aux termes du cahier des charges établi à cet effet ;
- Animer dans ce but un comité de pilotage partenarial ;
- Cofinancer le diagnostic ;
- Retenir un prestataire qui réalise le DTA sur la base du cahier des charges;
- Et établir un plan d'action partagé à l'issue du DTA.

Les services de l'Etat s'engagent à :

- Suivre les travaux du DTA, dans le cadre notamment du comité de pilotage, et à assurer un appui méthodologique;
- Assister la communauté de communes dans la rédaction du cahier des charges de réalisation du DTA;
- Mobiliser ses compétences et ressources internes pour la réalisation du DTA, notamment en mettant à disposition les données dont ils disposent, un guide méthodologique pour l'ensemble de la démarche et une grille d'analyse pour évaluer l'offre et la demande sportive sur un territoire ;
- Veiller au respect de la démarche décrite dans le guide méthodologique ;
- Cofinancer la démarche ;
- Accompagner le maître d'ouvrage à dresser un plan d'action partagé ;
- Collaborer aux suites du DTA dans le cadre du plan d'action partagé établi par le maître d'ouvrage.

La réalisation du DTA est prévue dans un délai maximal de 6 mois à compter du choix du prestataire.

L'assistance à maître d'ouvrage (la DRJSCS) cofinancera le diagnostic pour un montant de 15 000€, versé en 2012 au maître d'ouvrage qui les utilisera à recruter un maître d'œuvre, en complément des autres financements qu'elle aura pu mobiliser.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'expose de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention pour la mise en place et le suivi d'un diagnostic territorial approfondi entre la Communauté de communes du Clermontais et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Languedoc Roussillon telles que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.